

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1904)
Heft: 3

Artikel: Convocation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241412>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le Président donne lecture du programme de ces deux conférences.

M. Bieler a constaté que la collection de l'*Educateur* n'existe pas dans nos bibliothèques publiques. Il demande s'il n'est pas possible de parer à cette lacune, afin qu'il soit loisible aux intéressés de consulter les années précédentes.

M. le Président répond que le Comité s'occupera de la chose.

La séance est levée à 4 h. 15.

Le Bulletinier : GROSGURIN, Louis.

(D'après les notes de M. J. SIMONET, secrétaire.)

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 17 novembre 1904, à 2 heures précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Communications du Comité.
- 2° D^r Ph. Tissié. — Sur l'éducation physique à l'école.
- 3° Propositions individuelles.

N. B. — La bibliothèque sera ouverte à 1 h. $\frac{1}{2}$.

Avis. — Le trésorier se tiendra à la disposition des sociétaires qui voudront acquitter directement leur cotisation de 1904.
